

Pose de capteurs solaires ou panneaux photovoltaïques

Que le projet soit situé hors ou dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique.

Déposer une déclaration préalable

***Attention : il existe 2 formulaires :

- déclaration préalable (travaux sur maison individuelle) 13703*
- déclaration préalable (travaux sur autre construction) 13404*

Formulaire Cerfa / Cerfa téléchargeable sur www.service-public.fr

DP1 - Plan de situation du terrain / Plan cadastral (www.cadastre.gouv.fr)

DP4 - Plan de toiture coté (dimensions) de l'existant (faisant apparaître les fenêtres de toit, les lucarnes, les cheminées...)

Plan de toiture coté (dimensions) après travaux (insertion des panneaux)

Plan en coupe cotée de la toiture avec intégration des panneaux

DP7 - Photo en couleur permettant de situer la toiture (1 vue de près)

DP8 - Photo en couleur permettant de situer la toiture (1 vue de loin)

DP11 - Descriptif précis des panneaux solaires (teinte, taille.....)

Réglementation

Veillez-vous référer au règlement du PLUiHD

(sur le site de Grand Chambéry / règlements secteur urbain)

*** Les panneaux photovoltaïques posés en surimposition garderont la même inclinaison que la toiture.

Délai d'instruction

1 mois

2 mois si périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique

Liste donnée à titre d'information